AR Prefecture
043-200073401-20230628-2023059-DE
Reçu le 06/07/2023

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL **N0 2023. 059**
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation : 19/06/2023

Membres en exercice : 43 présents : 23 Votants : 28 Abstentions : 0 contre : 0 Pour : 28

SEANCE du 28 Juin 2023

L'an deux mille vingt -trois le Mercredi 28 avril à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Chadron.

Membres présents : Bruchet Corinne, Roudil Aymeric, Brun François, Chorliet Christian, Aubry Alexandre, Fargier Jean-Marc, Massebeuf Jean-Claude, Dessalces-Bonnet Laurence, Bresselle Pierre, Sagueton Stéphane, Chaize Fernand, Chabannes Fabien, Arcis Michel, Loucao Elisabeth, Chambon Jean-Luc, Sabatier Jean-Pierre, Delmas Françis, Defay André, Mourlevat Marie-Agnès,Ferret André, Sivet Martine, Delaigue Stéphanie, Allary Jean-Pierre.

Procuration de : Mauté Annie à Bresselle Pierre, Behar Daniel à Ferret André, Veysset Marie-Christine à Mourlevat Marie-Agnès, Abrial Raymond à Allary Jean-Pierre, Cabanes François à Sivet Martine

Secrétaire de séance : Roudil Aymeric

OBJET : Demande de subvention – Région – Département – Caisse d'allocation familiale – projet réhabilitation pôle enfance jeunesse de Lantriac

À la suite de la délibération n°2022.105 en date du 20 octobre 2022 ,

À la suite de la décision prise en commission DETR en date du 7 avril 2023,

Le Président expose qu'il convient de prendre une délibération pour ajuster le plan de financement de l'opération de réhabilitation du pôle enfance jeunesse de Lantriac.

Le montant prévisionnel ajusté en phase APS s'élève à 400 000 € HT

Le plan de financement proposé est le suivant :

ETAT – DETR ou DSIL	100 000 €
CAF	100 000 €
DEPARTEMENT	20 000 €
REGION	100 000 €
AUTOFINANCEMENT	80 000 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

AR Prefecture
043-200073401-20230628-2023059-DE
Reçu le 06/07/2023

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

Après avoir écouté cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve ce nouveau plan de financement
- Mandate le président pour faire toutes les démarches nécessaires pour les demandes de subvention
- Autorise le président à signer tous les documents nécessaires

Le président, Jean Marc FARGIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL • Haute-Loire •

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

AR Prefecture

043-200073401-20230628-2023059-DE
Reçu le 06/07/2023